

PL 15  
10-07-15



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE  
PLOEMEUR

Séance Publique du  
Jeudi 2 Juillet 2015

**Objet de la délibération :**

**7 ROUTE DU PERELLO – VENTE DU BIEN CADASTRE EH 205**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

**Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN**

**Vu pour extrait certifié conforme**

**à l'original reçu le : 16-07-2015**

**à la Sous-Préfecture de LORIENT**

**Affichage en Mairie du : 15-07-2015**

**du : 15-09-2015**

**Présents : 29  
Pouvoirs : 04**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**7 ROUTE DU PERELLO – VENTE DU BIEN CADASTRE EH 205**

Rapporteur : Loïc TONNERRE

La ville est propriétaire depuis 2002 de la maison sise 7 route du Pérello à Lomener. Ce bien inhabité et muré n'a été affecté à aucun service, il s'agit d'une réserve foncière appartenant au domaine privé de la commune. Aussi, dans l'objectif d'optimiser le patrimoine et de réaliser des économies de fonctionnement, la municipalité a décidé de mettre cette maison en vente. La parcelle est cadastrée EH 205 et d'une contenance de 230 m<sup>2</sup>. Elle est située en zone UAm au PLU et en secteur « orange » au plan de prévention des risques littoraux « risque de submersion marine ». Ce bien a été mis en vente par l'intermédiaire des agences immobilières de Ploemeur et auprès de l'office notarial pour un montant de 150 000 €. Plusieurs offres ont été reçues, toutes sous conditions suspensives dont, notamment, celle liée à l'obtention d'un permis de construire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à vendre le bien au prix de 150 000 € en fonction du résultat de l'analyse des offres en respectant l'ordre chronologique d'enregistrement de celles-ci dans les services de la mairie.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1 ;

**Vu** le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article L3221-1 ;

**Vu** l'avis de France Domaine du 2 avril 2015 ;

**Vu** l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 18 juin 2015 ;

**Vu** l'avis de la commission « finances et ressources humaines » en date du 22 juin 2015 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la vente du bien immobilier sis 7 route du Pérello et cadastré EH n° 205 au prix de 150 000 Euros ;
- **APPROUVE** les critères de choix d'un acquéreur tels que désignés ci-dessus ;
- **DONNE tous pouvoirs** au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires

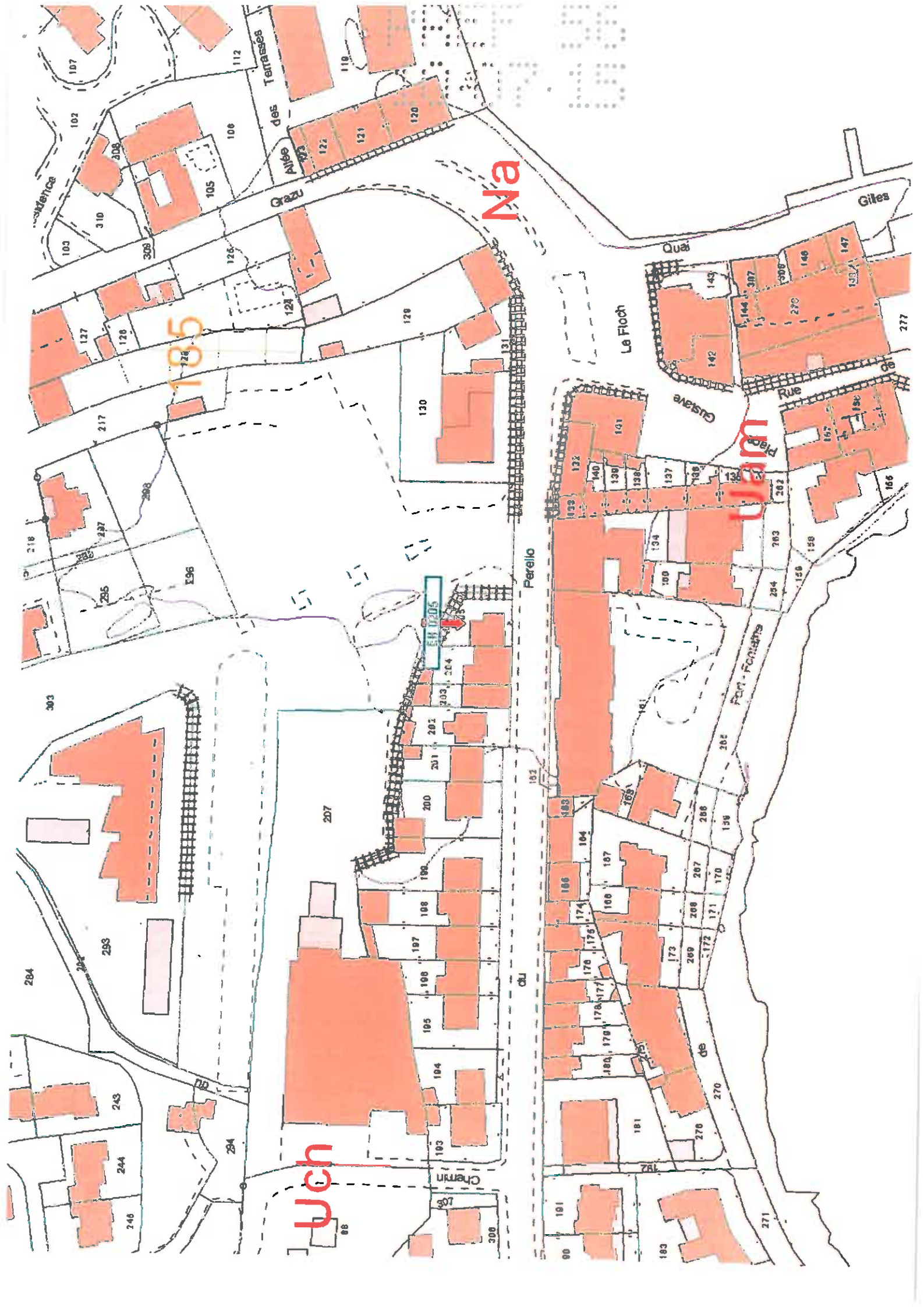
**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 8 ABSTENTIONS (groupe de l'opposition)**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

**Ronan LOAS,**

Maire





Uch

Na

Uch

185

EH 0005